

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 octobre 2014

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT (SPLA) "TERRITOIRE 34"
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 octobre 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Christian VILOING, M. David CABLAT, Monsieur Christophe GAUX, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Véronique NEIL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Stéphane SIMON, Madame Evelyne GELLY, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Bernard SALLES, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Lucie TENA, Madame Viviane RUIZ, Madame Amélie MATEO, Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Patrick LAMBOLEZ -Monsieur Thierry LAGRUE suppléant de Mme Florence QUINONERO, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations :

Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, M. Jean-Claude MARC à Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Grégory BRO à Monsieur Jean-François SOTO, M. Philippe MACHETEL à M. Gérard CABELLO, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC

Excusés :

M. Claude CARCELLER, Mme Agnès CONSTANT, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Alexis PESCHER

Absents :

Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Chantal COMBACAL, Madame Edwige GENIEYS, Mme Anne-Marie BIZEUL

Quorum : 25	Présents : 35	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration [...] » ;

Vu la délibération n°2008-34 du 18 février 2008 en vertu de laquelle le Conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la communauté de communes à la SPLA « Territoire 34 » ;

Considérant que Territoire 34, en tant que société publique locale d'aménagement, doit communiquer son rapport d'activité à toutes ses collectivités actionnaires ;

Le rapport d'activité est consultable auprès de la Direction générale de la communauté de communes.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le rapport d'activité 2013 de la SPLA Territoire 34.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 1061 le Publication le Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le Identifiant de l'acte : Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes  Louis VILLARET 34150 GIGNAC
--	--

ARRIVÉ LE:

03 NOV. 2014

SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)